



**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2011**

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Rapport de Gestion au 30 juin 2011</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Comptes Sociaux au 30 juin 2011</b>	<b>13</b>
<b>III.</b>	<b>Etats Financiers IFRS au 30 juin 2011</b>	<b>36</b>
<b>IV.</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes</b>	<b>52</b>
<b>V.</b>	<b>Attestation des Responsables</b>	<b>55</b>



**Rapport de gestion**

**Sur les comptes au 30 juin 2011**



## **RAPPORT DE GESTION**

### **Situation intermédiaire établie au 30 juin 2011**

#### **SOCIÉTÉS CONTROLÉES**

Suite à la cession de la Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »), l'unique filiale d'EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société »), le 22 octobre 2010 à la société Auplata SA, au 30 juin 2011, notre Société ne contrôle plus aucune société.

- ◆ EURO RESSOURCES SA – au capital de 624.964,61 Euros.

Les actions de la Société sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext de la Bourse de Paris sous le symbole « EUR ».

La Société ne contrôlant plus aucune société au 30 juin 2011, conformément à la réglementation française, la Société n'est tenue que d'établir des comptes sociaux dans le cadre du Rapport Financier Semestriel.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes IFRS. Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du Rapport Financier Semestriel.

#### **COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES**

**Bilan** - Le total du bilan au 30 juin 2011 s'élève à 35.827.521 euros (31.539.812 euros au 31 décembre 2010). Le montant des immobilisations incorporelles au 30 juin 2011 s'élève à 7.446.963 euros (7.744.146 euros au 31 décembre 2010). Au 30 juin 2011, les fonds propres sont positifs de 4.878.018 euros contre 26.128.524 euros au 31 décembre 2010.

**Résultat** - Les comptes semestriels d'EURO Ressources font apparaître des produits d'exploitation de 15.362.465 euros (11.954.401 euros au 30 juin 2010) et un résultat net de 8.122.831 euros au 30 juin 2011 contre 6.134.783 euros au 30 juin 2010.

**Règles comptables** – La Société ne détenant plus aucune participation au 31 décembre 2010 et ne devant plus en conséquences présenter à ces actionnaires des comptes établis selon les normes IFRS, les états financiers au 30 juin 2011 ont été établis en conformité avec le plan comptable général de 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, les règlements comptables 2006-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l’amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l’évaluation des actifs, ainsi que la recommandation CNC n°99-R-01 du 18 mars 1999 relative aux comptes intermédiaires.

Les états financiers pour l’exercice clos le 30 juin 2011 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SA FILIALE AU PREMIER SEMESTRE 2010  
ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS**

**Franchissement de seuils** – La Société n’a pas prévu de franchissement de seuils statutaires. Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l’application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il n’y a pas eu de franchissements de seuil qui ont donné lieu à des déclarations sur le site de l’Autorité des Marchés Financiers.

- **Déclaration de participation** – L'autorité des Marchés Financiers par une Décision – Information n° 211C0282 en date du 8 mars 2011 a fait savoir que :

*"Par courrier reçu le 4 mars 2011, la société de droit canadien IAMGOLD Corporation (401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153, Toronto (Ontario) Canada, M5H 2Y4) a informé l'Autorité des marchés financiers de la fusion-absorption de la société IAMGOLD-Québec Management Inc. par la société IAMGOLD Corporation le 1<sup>er</sup> mars 2011. Au résultat de cette opération, le nombre d'actions EURO RESSOURCES SA préalablement détenu directement et indirectement par IAMGOLD Corporation est désormais détenu directement par celle-ci, qui a précisé détenir 53 741 108 actions EURO RESSOURCES SA représentant autant de droits de vote, soit 85,99% du capital et des droits de vote de cette société."*

**Evolution du capital** – Au 30 juin 2011 le capital social de la Société s’élevait à 624.964,61 Euros, divisé en 62.496.461 actions toute de même catégorie d’une valeur nominale de 0,01 Euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l’évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 31 juillet 2011 :

	<b>RÉPARTITION AU 31 JUILLET 2010</b>	
Actionnaires	en nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD Corporation	53.741.108	85.99%
Public	8.755.353	14,01%
<b>Total</b>	<b>62.496.610,00</b>	<b>100,00%</b>

Il n’existe, à la connaissance de la Société, au 31 juillet 2011 aucun actionnaire, autre que IAMGOLD Corporation détenant directement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

**Ressources humaines** –La société n’a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

### **Rémunération des administrateurs et des dirigeants**

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la société au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011 sont les suivantes :

- Monsieur Ian L. BOXALL : 5.438 USD versés en 2011 au titre du quatrième trimestre 2010, 5.438 USD versés en 2011 au titre du 1er trimestre 2011 et 6.375 USD au titre du second trimestre 2011 versés après le 30 juin 2011 ;
- David A. Watkins : 5.438 USD versés en 2011 au titre du quatrième trimestre 2010, 5.438 USD versés en 2011 au titre du 1er trimestre 2011 et 6.375 USD au titre du second trimestre 2011 versés après le 30 juin 2011 ;
- Monsieur Ian Smith 5.438 USD versés en 2011 au titre du quatrième trimestre 2010, 5.438 USD versés en 2011 au titre du 1er trimestre 2011 et 6.375 USD au titre du second trimestre 2011 versés après le 30 juin 2011.

Tous les administrateurs de la Société, sauf Mr. Larry Phillips, ont été renouvelés dans leurs fonctions par l’assemblée générale ordinaire annuelle du 21 juin 2011. Lors de cette même assemblée Mr. Benjamin Little a été nommé en qualité de nouvel administrateur pour une durée d’une année venant à expiration à l’issue de l’assemblee generale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 decembre 2011.

Monsieur David A. Watkins, et Madame Susanne Hermans ont été respectivement renouvelés dans leurs fonctions de Président du Conseil d’administration, et Directeur Général Délégué par le Conseil d’Administration du 21 juin 2011.

Monsieur Larry Phillips ayant présenté sa demission en tant que Directeur-Général durant le conseil d’administration qui c’est tenu à l’issue de l’assemblée générale du 21 juin 2011, Monsieur Brian Trnkus a été nommé Directeur-Général de la Société lors de ce même Conseil d’Administration.

**Autorisations d’exploitation accordées pour des titres miniers pour or alluvionnaire à des tierces parties** – Au 30 juin 2011, il n’existe plus aucun AEX en cours de validité sur le PER d’EURO Ressources.

Suite à la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. (« SMSE »), détentrice de la concession Saint Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit toucher une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu’une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 USD l’once. Ces paiements seront plafonnés à 7.500.000 USD. Au titre du premier semestre 2011, la Société a perçue des redevances s’élevant à 93.754 Euros.

**Projets d’exploration** – Suite à la restructuration intervenue en 2004 et à l’acquisition de la Redevance Rosebel, début 2005, la Société détenait jusqu’au 22 octobre 2010, directement ou indirectement par sa filiale, la SOTRAPMAG s.a.r.l., des titres miniers sur les sites Paul-Isnard et un droit à Redevance sur la mine de Gross Rosebel au Surinam

### PAUL-ISNARD

Le dossier de demande de premier renouvellement du Permis Exclusif de Recherches de Paul-Isnard, dont la première période de validité prenait fin le 1<sup>er</sup> décembre 2002, a été déposé le 30 juillet 2002 auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Le 24 avril 2003, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable.

Le 6 janvier 2006, un avenant à la première demande de renouvellement a été déposé auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie afin de réduire la surface du permis à 140 km<sup>2</sup>. Par un arrêté en date du 17 février 2006 ; le permis a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2007.

Conformément à la réglementation applicable, la Société a déposée le 30 juillet 2007 auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières - Direction des Ressources Énergétiques et Minérales, une demande de deuxième renouvellement du Permis Exclusif de Recherches de Paul Isnard pour une durée de trois ans.

Le 21 février 2008, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable. Le dossier a été transmis au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières - Direction des Ressources Énergétiques et Minérales.

Le 15 septembre 2008, EURO a déposé auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable ("MEDAD") les dernières pièces nécessaires afin de permettre l'instruction du dossier de demande de deuxième renouvellement du Permis Exclusif de Recherches Paul Isnard ("PER"). Le renouvellement du PER est demandé pour une période de 3 ans, expirant en novembre 2010, et est conditionné à un engagement de dépense d'exploration à hauteur de 600.000 euros.

Le Conseil Général des Mines dans sa séance du 10 décembre 2008 a donné un avis défavorable à la demande de deuxième renouvellement du PER.

Par un arrêté en date du 19 janvier 2010, le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat a prolongé la validité du PER jusqu'au 30 novembre 2010, compte tenu d'un engagement minimal de 600 000 euros.

Nous vous rappelons également que les accords suivants concernant Paul Isnard ont été conclus.

Notre Société a signé en date du 26 mars 2007 avec la société Golden Star un Protocole d'Accord portant notamment sur un amendement de l'accord précédent avec Golden Star a propos des concessions détenues par sa filiale SOTRAPMAG et du Permis d'Exploration et de Recherche (« PER ») Paul Isnard, (les «Propriétés»), dont EURO est titulaire en Guyane française.

Les principaux termes de cet accord sont :

- Au titre de la production sur les Propriétés, EURO recevra des redevances calculées de la manière suivante :
  - 10% sur les 2 premiers millions d'onces produits,
  - 5% sur les 3 millions d'onces produits suivants,

multipliés, dans les deux cas, par le Cours du Marché de l'Or au-delà de 400 USD/once.

- D'ici novembre 2007, Golden Star, dépensera 1.215.000 Euros sur le PER Paul Isnard détenu par EURO.
- Golden Star s'engage à réaliser, dans les 12 prochains mois, une étude de faisabilité sur au moins une des Propriétés.
- Sous réserve d'une étude de faisabilité positive, Golden Star pense commencer la production commerciale d'ici 30 mois.
- Au cas où la production commerciale devait être retardée, Golden Star versera des avances sur redevance s'élevant à 1 000 000 USD par an.
- Golden Star a renoncé à la clause de retour à meilleure fortune liée à l'abandon de créance octroyée en 2004 dans le cadre de la réorganisation, la dette de 8,5 millions d'USD est donc définitivement abandonnée.

Dans le cadre de cet accord signé, Golden Star a dépensé en exploration sur le PER avant le 30 novembre 2007, une somme supérieur à 1.215.000 Euros.

Le 25 septembre 2008, une procédure contentieuse concernant les propriétés Paul Isnard détenues par EURO et SOTRAPMAG en Guyane Française a débuté au Canada (Colombie Britannique) entre EURO et Golden Star Resources Ltd. ("Golden Star"). EURO a demandé à la Cour de constater le refus de Golden Star d'honorer le contrat d'option relatif à Paul Isnard et l'octroi de dommages et intérêts de la part de Golden Star.

Le 26 septembre 2008, Golden Star a déposé un recours au Canada (Ontario), réclamant le transfert à son bénéfice des propriétés Paul Isnard. A défaut du transfert des propriétés Paul Isnard, Golden Star demande une compensation financière.

Les parties ont entrepris des pourparlers, qui ont abouti le 18 novembre 2009, à la signature d'un accord avec Golden Star afin de mettre un terme au litige («l'Accord»).

Aux termes de l'Accord, la Société a accepté de céder la totalité des parts sociales composant le capital social de SOTRAPMAG ainsi que les droits d'Euro sur le PER, à Golden Star ; en échange la Société percevra une redevance indexée sur l'or extrait des propriétés Paul Isnard. La redevance, initialement acceptée par les 2 parties, est égale à la différence entre le prix de marché de l'or et 400 USD, multipliée par 10% du niveau de production lorsque celui-ci est inférieur à 2 millions d'once et par 5% lorsque celui-ci est compris entre 2 et 5 millions d'once.

Golden Star a informé la Société, en décembre 2009, qu'elle se substituait la société Auplata SA (« AUPLATA ») dans le cadre de l'Accord et que c'est en conséquence AUPLATA qui reprend l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Accord.

La cession de la totalité des actions composant le capital de SOTRAPMAG a été réalisée le 22 octobre 2010. Le prix de cession est de 1€payé comptant le jour de la signature et un complément



de prix, correspondant aux redevances sur la production d'or provenant des Propriétés tel que défini dans le Royalty Agreement, estimé à 523 milliers d'euros.

En janvier 2010, EURO a été informé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat que le PER ne pourrait être renouvelé après novembre 2010. C'est pourquoi EURO en accord avec Auplata a déposé avant le 30 novembre 2010 une demande de Permis d'exploitation (« PEX »). Cette demande a été déposée avec une demande de transfert concomitant du PEX une fois obtenu au bénéfice de SOTRAPMAG (désormais détenu par Auplata SA). La demande de PEX couvre une zone nettement plus petite que le PER (10 km<sup>2</sup>), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Au 30 juin 2011, sur la base :

- que le schéma minier en Guyane Française est toujours en attente et que les zones dans lesquelles une exploitation ou une exploration seront permises sont toujours en cours d'analyse;
- un tiers a signé un contrat d'option avec la société AUPLATA concernant les Propriétés Paul Isnard ;
- le cours de l'or a atteint au cours de l'année 2010 des prix records, ce qui peut justifier des explorations et exploitations sur ces propriétés;

la valeur de 523 milliers d'euros pour le PER retenue au 31 décembre 2010 n'a pas à être modifiée.

#### ROYALTY GROSS ROSEBEL

Au 31 décembre 2010, un inventaire des réserves et ressources de la mine d'or de Rosebel a été réalisé par IAMGOLD conformément à la norme Canadienne NI 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD, les réserves s'établissaient au 31 décembre 2010 a :

<b>Catégorie Minérale</b>	<b>Nombre d'onces au 31 décembre 2010</b>
Réserves Prouvées	3.493.000
Réserves probables	2.709.000
Ressources Indiquées	3.062.000
Ressources Inférées	641.000

**Réserves minérales prouvées** : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

**Réserves minérales probables** : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

**Ressources minérales indiquées** : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques

physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

**Les ressources minières inférées** : Les ressources minières inférées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

De l'information complémentaire concernant le calcul des ressources sont disponibles sur le site d'IAMGOLD [www.iamgold.com](http://www.iamgold.com).

La Redevance Gross Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD, le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur les premiers six mois de 2011 s'est élevée à 196.745 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com), IAMGOLD a estimé une production d'or en 2011 de 360.000 à 380.000 onces.

Les redevances dues à la Société au titre de la Royalty Gross Rosebel au titre du premier semestre 2011, se sont élevés à 15 262 K euros.

La Royalty Gross Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine, les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la Redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine de Rosebel et le cours de l'or de l'après midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 Dollars US par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerai en « saprolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 Dollars US par once pour le minerai en « roche dure » et, dans les deux cas, après déduction d'une royalty du au Gouvernement surinamais équivalent à 2% de la production d'or payable en nature.

### **Risques environnementaux**

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE et de l'Office National des Forêts. La Société et sa filiale n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elles ne sont pas soumises directement à cette réglementation.

Néanmoins, depuis plus de 10 ans, la plupart des sites aurifères de Guyane, pour ne pas dire tous, font l'objet d'une invasion massive et continue de la part de nombreux orpailleurs clandestins, principalement d'origine brésilienne, mais également Surinamaïse.

Les sites aurifères qui étaient antérieurement détenus par la Société ou son ancienne filiale SOTRAPMAG n'échappent pas à cette invasion.

Ces orpailleurs travaillent, de façon anarchique, soit à l'aide de pompes dans des chantiers situés dans les vallées pour l'exploitation de l'or alluvionnaire, soit à l'aide de détecteurs de métaux (et, depuis peu, à l'aide de broyeurs) sur les filons de quartz aurifère situés sur les collines, dans un non respect total de l'environnement (déforestation incontrôlée, non respect du circuit de l'eau, pollution au mercure, détritiques, chasse intensive et incontrôlée). Certains orpailleurs illégaux sont équipés de matériel lourd (pelleteuses). À Paul-Isnard notamment (secteur d'Elysée, notamment aux alentours des criques « Infirmes » et « Bœuf-Mort »), des galeries et des puits d'une profondeur de plusieurs dizaines de mètres ont été ouverts et présentent un réel danger.

En plus de ce pillage manifeste des ressources en or de la Société, cet orpillage clandestin va de pair avec une insécurité grandissante, liée à la circulation de bandes armées.

Meurtres, braquages et attaques à main armée, vols d'or, trafics d'armes, commerces illicites, prostitution, circulation de drogues dures, ... sont monnaie courante sur ces sites.

Cette situation a été dénoncée continuellement et à plusieurs reprises par des plaintes déposées auprès de l'Administration de Guyane (Préfecture et Procureur de la République), pour chacun des sites concernés. Ces plaintes ont été suivies d'interventions des forces de l'ordre dans le cadre notamment de l'opération « Harpie » qui, malheureusement, se sont révélées, jusqu'ici, sans réelle efficacité sur le terrain.

La Société ayant été informée de l'augmentation de l'activité de mineurs clandestins sur le site de Paul Isnard, EURO a déposé le 8 septembre 2008 une nouvelle plainte contre X auprès de Monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Cayenne (enregistrée le 11 septembre 2008), demandant l'assistance des pouvoirs publics pour réduire ces activités. Afin de répondre à cette situation, EURO a également fait appel à des consultants pour qu'ils préconisent dans un rapport les actions les plus adaptées à entreprendre. Cette activité clandestine sur le site de Paul Isnard ayant à nouveau augmenté au cours du dernier trimestre 2008, la Société a fait appel début 2009 à un prestataire extérieur afin de sécuriser le site de Paul Isnard par :

- a) L'établissement de rondes régulières sur le site de Paul Isnard ;
- b) L'établissement de comptes-rendus relevant la présence des « clandestins » sur le site de Paul Isnard avec relevé des positions GPS ;
- c) La préparation du rapport nécessaire permettant à la Société de compléter et mettre à jour la Plainte afin que les actions nécessaires puissent être prises par les autorités compétentes pour garantir les intérêts de la Société sur le site de Paul Isnard.

Il va sans dire que ce pillage des ressources aurifères de sub-surface (aussi bien en alluvionnaire qu'en primaire), les problèmes environnementaux et cette insécurité constituent des éléments extrêmement négatifs pour les compagnies minières, dépréciant considérablement la valeur des projets affectés par ces pratiques, restreignant les possibilités de reprise des travaux de terrain, car mettant en danger les équipes de prospection.

Du fait de la cession de SOTRAPMAG intervenue le 22 octobre 2010, la Société n'a plus au 30 juin 2011 que la demande de PEX mentionné ci-dessus.

## **DISTRIBUTION DE PRIME D'EMISSION**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011, les actionnaires ont approuvé le

principe de la distribution d'une prime d'émission globale maximale de 29.373.336,67 euros prélevée sur le poste « Prime d'émission » tel qu'il apparaît dans les comptes de la Société au 31 décembre 2010. En conséquence, le montant revenant à chacune des 62.496.461 actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée a été fixé à un montant maximal de 0,47 euro par action. Son paiement devant se faire de la manière suivante :

- le lundi 11 juillet 2011 à hauteur d'un montant de 17.499.009,08 euros, soit 0,28 euro par action,
- le solde soit un montant maximal de 11.874.327,59 euros, soit 0,19 euro par action, le lundi 14 novembre 2011, sous réserve que la trésorerie de la Société soit suffisante, les actionnaires ayant donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'ajuster, si nécessaire, ce deuxième paiement en fonction des besoins opérationnels de la Société.

La Société a donc procédé le 11 juillet 2011 au paiement au bénéfice de tous les actionnaires inscrits dans ses registres d'une prime d'émission d'un montant 17.499.009,08 euros soit 0,28 euro par action.

Sous réserve que la trésorerie de la Société soit suffisante, le versement du solde soit un montant maximal de 11.874.327,59 euros, soit 0,19 euro par action devrait être mis en paiement le lundi 14 novembre 2011.

La prime d'émission concerne le capital libéré versé par les actionnaires à chaque augmentation de capital de la Société, diminué de la valeur nominale des actions. Cette distribution n'a pas eu d'incidence fiscale sur les actionnaires. Le montant de la distribution proposée de la prime d'émission représentait le cumul de la trésorerie excédentaire.

#### *DESCRIPTION DE L'EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS*

A condition que l'augmentation de la production de Rosebel et que les cours élevés actuels du prix de l'or se maintiennent, la redevance Rosebel devrait procurer à la Société, Au titre des douze prochains mois, une trésorerie d'environ 29.000.000 euros à comparer aux 23.000.000 euros pour la même période l'année dernière. La trésorerie sera notamment diminuée du paiement des impôts, la société n'ayant plus de report déficitaire ainsi que du paiement du solde de la prime d'émission, s'élevant à 11.874.327,59 euros, décidé lors de l'assemblée générale du 21 juin 2011.

Paris, le 11 août 2011

---

Le Directeur Général  
Brian Trnkus



**Comptes sociaux (normes françaises)**

**Au 30 juin 2011**

## **SOMMAIRE**

### **COMPTES INTERMEDIAIRES ETABLIS AU 30 JUIN 2011**

**Bilan au 30 juin 2011** 15 à 16

**Compte de résultat au 30 juin 2011** 17 à 18

#### **Annexe comptable :**

Règles et méthodes comptables	19
Faits caractéristiques et éléments relatifs aux transactions entre parties liées	21
Immobilisations	22
Amortissements	23
Provisions inscrites au bilan	24
Etat des échéances des créances et des dettes	25
Eléments relevant de plusieurs postes au bilan	26
Frais de recherche et développements	27
Produits à recevoir	28
Charges à payer	29
Charges constatées d'avance	30
Charges exceptionnelles	31
Composition du capital social	32
Ventilation de l'impôt sur les sociétés	33
Engagements financiers	34
Identité de la société mère consolidant les comptes	35

**BILAN ACTIF**

	30/06/2011			31/12/2010
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	4 052 292	3 529 024	523 268	523 268
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	11 145 984	4 222 289	6 923 695	7 220 878
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	166 746	166 746		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 066	5 066	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	<b>15 370 088</b>	<b>7 923 125</b>	<b>7 446 963</b>	<b>7 744 146</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	3 029		3 029	
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	7 513 065		7 513 065	9 897 260
Autres créances	574 344		574 344	602 458
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	1 097 699		1 097 699	1 192 883
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>	19 137 229		19 137 229	12 101 425
Charges constatées d'avance (3)	9 653		9 653	1 639
	<b>28 335 019</b>		<b>28 335 019</b>	<b>23 795 666</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	45 538		45 538	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 750 645</b>	<b>7 923 125</b>	<b>35 827 521</b>	<b>31 539 812</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			518 923	564 462

**BILAN PASSIF**

	30/06/2011	31/12/2010
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : 624 965 )	624 965	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	178 527	29 551 864
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-4 048 304	-22 897 435
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	8 122 831	18 849 131
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>4 878 018</b>	<b>26 128 524</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	45 538	
Provisions pour charges		
	<b>45 538</b>	
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	16 865	18 392
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	209 433	198 577
Dettes fiscales et sociales	1 291 096	5 182 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 386 569	12 309
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	<b>30 903 964</b>	<b>5 411 288</b>
Ecart de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 827 521</b>	<b>31 539 812</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	30 903 964	5 411 288
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours



**COMPTE DE RESULTAT**

	30/06/2011		30/06/2010
	France	Exportation	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			48 652
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>48 652</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Autres produits			15 362 465
			<b>15 362 465</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)			418 985
Impôts, taxes et versements assimilés			223 769
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			297 183
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			63 652
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			32 973
			<b>972 909</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>14 389 556</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>Produits financiers</b>			
De participations (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 068
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			
Différences positives de change			2 993 772
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			<b>1 068</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			45 538
Intérêts et charges assimilées (4)			4 549 002
Différences négatives de change			1 957 049
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			<b>2 002 587</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-2 001 519</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>12 388 037</b>
			<b>9 362 238</b>

## COMpte DE RESULTAT (Suite)

	30/06/2011	30/06/2010
	Total	Total
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	8	6 156
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>8</b>	<b>6 156</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 8</b>	<b>- 6 156</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	4 265 198	3 221 299
<b>Total des produits</b>	<b>15 363 533</b>	<b>14 960 796</b>
<b>Total des charges</b>	<b>7 240 702</b>	<b>8 826 013</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>8 122 831</b>	<b>6 134 783</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## **Règles et méthodes comptables**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

### **ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Au bilan avant répartition de la période close le 30/06/2011 dont le total est de 35 827 521 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 8 122 831 Euros.

Ces comptes intermédiaires ont une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 30/06/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes de la période.

Ces comptes intermédiaires ont été établis le 11/08/2011.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
  - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- la recommandation CNC n°99-R-01 du 18 mars 1999 relative aux comptes intermédiaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément à la recommandation CNC n°99-R-01, la charge d'impôt sur les sociétés a été évaluée en appliquant au résultat courant avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice 2011 (34,43% au 30 juin 2011. Ce même taux a été appliqué au 30 juin 2010 en référence au taux appliqué dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés établis à cette même date).

#### Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères énoncés par le règlement sur les actifs.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Les concessions, brevets et licences correspondent aux droits à redevances relatives à la mine Gross Rosebel.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine, et amortis en fonction de son exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année,

rapportée à la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au PCG 2005, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent aux coûts d'emprunt relatifs au financement de l'acquisition des droits à redevance de la mine Gross Rosebel.

### Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'immobilisation:

- Matériel de bureau et informatique: 3 à 5 ans

### Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement:

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

### Dépréciation des actifs immobilisés:

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Opérations en devises:

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes et créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin de la période de la situation intermédiaire. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

### Disponibilités:

Les disponibilités comprennent les liquidités en compte courant bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

### Dettes:

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### Changement de méthodes comptables:

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au cours de la période.

## **Faits caractéristiques**

Au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 juin 2011 il a été décidé de distribuer une somme globale maximale de 29 373 336,67 euros prélevée sur la prime d'émission. Ces dividendes seront mis en paiement:

- le lundi 11 juillet 2011 à hauteur d'un montant de 17 499 009.08 euros;
- le solde soit un montant maximal de 11 874 327,59 euros le lundi 14 novembre 2011, sous réserve que la trésorerie de la Société soit suffisante, les actionnaires ayant donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'ajuster, si nécessaire, ce deuxième paiement en fonction des besoins opérationnels de la Société.

## **Eléments relatifs aux transactions entre parties liées**

Les transactions intervenues au cours de la période entre les parties liées au sens de l'article R 123-199 du Code de commerce qui entrent dans le champs d'application de l'article R 123-198, 11° du même Code sont les suivantes:

- La charge de la période relative à l'application d'un contrat de management fees avec la société IAMGOLD, entrée en vigueur en février 2009, s'est élevée à 102 920 euros.

**IMMOBILISATIONS**

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement	<b>Total I</b>	<b>4 052 292</b>	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	<b>11 312 730</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 066	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	<b>Total III</b>	<b>5 066</b>	
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
	<b>Total IV</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>15 370 088</b>	

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement (I)			<b>4 052 292</b>	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			<b>11 312 730</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			5 066	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>Total III</b>		<b>5 066</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	<b>Total IV</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>15 370 088</b>	

## AMORTISSEMENTS

<b>Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE</b>					
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>		<b>Valeur en début d'ex.</b>	<b>Augment. Dotations</b>	<b>Diminutions Sorties / Rep.</b>	<b>Valeur en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement et de développement	<b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	4 091 852	297 183		4 389 035
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 066			5 066
Emballages récupérables et divers					
	<b>Total III</b>	5 066			5 066
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>4 096 918</b>	<b>297 183</b>		<b>4 394 101</b>

<b>Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI</b>							
<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>DOTATIONS</b>			<b>REPRISES</b>			<b>Mouvements nets amort. à fin d'exercice</b>
	<b>Différentiel de durée</b>	<b>Mode dégressif</b>	<b>Amortisse-ment fiscal exceptionnel</b>	<b>Différentiel de durée</b>	<b>Mode dégressif</b>	<b>Amortisse-ment fiscal exceptionnel</b>	
<b>Immo. incorporelles</b>							
Frais d'établissm. <b>Total I</b>							
Aut. immo. incorp. <b>Total II</b>							
<b>Immo. corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
	<b>Total III</b>						
Frais acq. titres part. <b>Total IV</b>							
<b>TOT. GEN. (I+II+III+IV)</b>							

<b>Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>		<b>Montant net début d'ex.</b>	<b>Augmen-tations</b>	<b>Dotations ex. aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'ex.</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN**

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		45 538		45 538
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>Total II</b>		<b>45 538</b>		<b>45 538</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles	3 529 024			3 529 024
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
<b>Total III</b>	<b>3 529 024</b>			<b>3 529 024</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>3 529 024</b>	<b>45 538</b>		<b>3 574 562</b>

<i>Dont dotations et reprises :</i>	- d'exploitation		
	- financières	45 538	
	- exceptionnelles		

<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)</i>	
--	--



**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

<b>Cadre A</b>	<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
<b>Total</b>		<b>8 097 062</b>	<b>7 578 139</b>	<b>518 923</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

<b>Cadre B</b>	<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>Total</b>		<b>30 903 964</b>	<b>30 903 964</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

**ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<b>Total Immobilisations</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>Créances</b>			
Créances clients et comptes rattachés	7 437 914		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
<b>Total Créances</b>	<b>7 437 914</b>		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 865		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total Dettes</b>	<b>16 865</b>		

## FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
<b>Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :</b> - n'entrant pas dans le cadre de commande client - entreprises en fonction de clients potentiels			4 052 292	4 052 292
<b>Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique :</b> - Etat et collectivités publiques de France - autres clients France - clients étrangers				
<b>Total 1</b>			<b>4 052 292</b>	<b>4 052 292</b>
<b>Autres dépenses de recherche et développement :</b> - cotisations parafiscales - subventions versées - acquisitions de résultats de recherche				
<b>Total 2</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>4 052 292</b>	<b>4 052 292</b>
<i>dont inscrit au compte 203 au bilan</i>				

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

		30/06/2011	31/12/2010
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>			
418100	FACTURES A ETABLIR	75 151	113 622
	<b>Total</b>	<b>75 151</b>	<b>113 622</b>
<b>Autres créances</b>			
468700	PRODUITS A RECEVOIR	518 923	564 462
	<b>Total</b>	<b>518 923</b>	<b>564 462</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>594 075</b>	<b>678 083</b>

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

		30/06/2011	31/12/2010
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
408100	FOURNISSEURS-FNP	118 900	183 816
	<b>Total</b>	<b>118 900</b>	<b>183 816</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
438600	PROV ORGANIC	28 309	39 366
448600	ETAT TAXES A PAYER	4 411	4 103
	<b>Total</b>	<b>32 720</b>	<b>43 469</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>151 620</b>	<b>227 285</b>

**DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

		30/06/2011	31/12/2010
486000	CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	9 653	1 639
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 653</b>	<b>1 639</b>

**DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

		30/06/2011	30/06/2010
<b>Sur opérations de gestion</b>			
671200	AMENDES ET PENALITES	8	6 156
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>6 156</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8</b>	<b>6 156</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exerci	En fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	0,01000	0,01000	62 496 461			62 496 461



**VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôt correspondant</b>	<b>Après impôt</b>
+ Résultat courant	12 388 037	4 265 198	8 122 839
+ Résultat exceptionnel	- 8		- 8
- Participations des salariés			
Résultat comptable	12 388 029	4 265 198	8 122 831

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
<b>Total (1)</b>	

<p><i>(1) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dirigeants</li> <li>- les filiales</li> <li>- les participations</li> <li>- les autres entreprises liées</li> </ul> <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

Engagements reçus	Montant
<p>1/ Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à la société AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 1% des revenus bruts sur les propriétés YAOU DORLIN dès lors que la production cumulée sera égale ou supérieure à 2,1 M€</p> <p>2/ Dans le cadre de la cession de la filiale SOTRAPMAG à la société AUPLATA le 22/10/2010, cette dernière s'engage à payer, à titre de complément de prix, des royalties basés sur la quantité d'or extraite dans la limite de 5 millions d'onces, les royalties dépendant de la quantité extraite, du cours de l'once ainsi que du taux de royalties appliqué en fonction de la quantité extraite, (10% &lt; 2 M d'onces et 5% entre 2 et 5 M d'onces)</p>	
<b>Total (2)</b>	

<p><i>(2) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dirigeants</li> <li>- les filiales</li> <li>- les participations</li> <li>- les autres entreprises liées</li> </ul> <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

Engagements réciproques	Montant
<b>Total</b>	

**IDENTITE DES SOCIETES MERES  
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
IAMGOLD			401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



**Etats financiers (Normes IFRS)**

**Au 30 juin 2011**

# Sommaire

## ÉTATS FINANCIERS

I.	<b>Bilan</b>	<b>38</b>
II.	<b>Compte de résultat</b>	<b>39</b>
III.	<b>État du résultat global</b>	<b>40</b>
IV.	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>41</b>
V.	<b>Tableau de variation des capitaux propres</b>	<b>42</b>
VI.	<b>Notes aux états financiers</b>	
	1 Informations générales	43
	2 Principales méthodes comptables et présentation	44
	3 Gestion du risque financier	44
	4 Immobilisations incorporelles	46
	5 Créances clients et autres actifs courants	46
	6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
	7 Capital social	47
	8 Dettes fournisseurs et autres passifs courants	48
	9 Produits des activités ordinaires et autres produits opérationnels	48
	10 Charges opérationnelles	48
	11 Produits et charges financiers	49
	12 Dotation aux amortissements	49
	13 Impôts	50
	14 Résultat par action	50
	15 Parties liées	51
	16 Actifs détenus en vue de la vente	51

## I Bilan (en milliers d'euros)

	Notes	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2010
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>7 111 €</u></b>	<b><u>8 043 €</u></b>
Immobilisations incorporelles	4 et 16	7 111	8 043
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>28 350 €</u></b>	<b><u>23 792 €</u></b>
Créances clients	5	7 506	9 897
Autres actifs courants	5	89	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	20 235	13 294
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	16	520	564
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>35 461 €</u></b>	<b><u>31 835 €</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b><u>4 662 €</u></b>	<b><u>26 177 €</u></b>
Capital émis	7	625	625
Primes d'émission	7	104	29 477
Autres réserves		(5 812)	(22 446)
Résultat net de l'exercice		9 745	18 521
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b><u>4 662 €</u></b>	<b><u>26 177 €</u></b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b><u>125</u></b>	<b><u>143</u></b>
Impôts différés	13.2	125	143
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b><u>30 674 €</u></b>	<b><u>5 515 €</u></b>
Dettes fournisseurs	8	209	198
Autres passifs	8	85	100
Primes d'émission à payer	7 et 8	29 067	
Impôt sur le résultat	8	1 313	5 217
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b><u>35 461 €</u></b>	<b><u>31 835 €</u></b>

## II Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	Trimestre clos le		Semestre clos le	
		30 juin 2011	30 juin 2010	30 juin 2011	30 juin 2010
Produits des activités ordinaires	9	7 478	5 852	15 373	11 459
Charges opérationnelles	10	(260)	(296)	(493)	(549)
Dotation aux amortissements	12	(125)	(140)	(285)	(287)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b><u>7 093 €</u></b>	<b><u>5 417 €</u></b>	<b><u>14 595 €</u></b>	<b><u>10 624 €</u></b>
Produits financiers	11	51	403	61	416
Charges financières	11	(402)	(1 868)	(407)	(1 874)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b><u>(351) €</u></b>	<b><u>(1 466) €</u></b>	<b><u>(346) €</u></b>	<b><u>(1 459) €</u></b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b><u>6 742 €</u></b>	<b><u>3 951 €</u></b>	<b><u>14 249 €</u></b>	<b><u>9 165 €</u></b>
Charge d'impôt sur le résultat	13	(2 277)	(1 473)	(4 504)	(3 218)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b><u>4 465 €</u></b>	<b><u>2 478 €</u></b>	<b><u>9 745 €</u></b>	<b><u>5 947 €</u></b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
de base	14	<b>0,071 €</b>	<b>0,040 €</b>	<b>0,156 €</b>	<b>0,095 €</b>
dilué	14	<b>0,071 €</b>	<b>0,040 €</b>	<b>0,156 €</b>	<b>0,095 €</b>

### III État du résultat global (en milliers d'euros)

	Semestre clos le	
	30 juin 2011	30 juin 2010
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	9 745	5 947
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Écarts de conversion	(1 887)	4 004
<i>Autres éléments du résultat global de la période</i>	<i>(1 887)</i>	<i>4 004</i>
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b><u>7 858 €</u></b>	<b><u>9 951 €</u></b>



#### IV Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Notes	Trimestre clos le		Semestre clos le	
		30 juin 2011	30 juin 2010	30 juin 2011	30 juin 2010
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>					
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS <i>Élimination des produits et des charges sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés aux activités opérationnelles :</i>		4 465	2 478	9 745	5 947
Dotation aux amortissements	12	125	140	285	287
Charge d'impôt sur le résultat	13	2 277	1 473	4 504	3 218
Charge liée aux instruments financiers	11	-	1 801	-	1 801
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS AVANT VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>6 867</b>	<b>5 892</b>	<b>14 534</b>	11 253
Variation des créances clients et des autres actifs courants		231	249	1 550	456
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants		(30)	(329)	44	(276)
<b>VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>201</b>	<b>(80)</b>	<b>1 594</b>	<b>180</b>
Impôts payés		(7 790)	(1 438)	(8 050)	(1 438)
<b>TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE/(ABSORBÉE) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>(722) €</b>	<b>4 374 €</b>	<b>8 078 €</b>	<b>9 995 €</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Paiement d'une prime d'émission	7	-	(17 499)	-	(17 499)
Paiement lié à un instrument financier		-	(1 970)	-	(4 580)
<b>TRÉSORERIE NETTE (ABSORBÉE) AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>(19 469) €</b>	<b>- €</b>	<b>(22 079) €</b>
Impact des variations de cours des devises		(296)	1 496	(1 137)	2 224
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b><u>(1 018) €</u></b>	<b><u>(13 599) €</u></b>	<b><u>6 941 €</u></b>	<b><u>(9 860) €</u></b>
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		21 253	15 250	13 294	11 511
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		20 235	1 651	20 235	1 651
AUGMENTATION/(DIMINUTION)		(1 018) €	(13 599) €	6 941 €	(9 860) €

## V Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2010 avant affectation du résultat</b>	<b>625</b>	<b>29 477</b>	<b>3 303</b>	<b>(25 749)</b>	<b>18 521</b>	<b>26 177</b>
Affectation du résultat 2010				18 521	(18 521)	-
<b>Solde au 31 décembre 2010 après affectation du résultat</b>	<b>625</b>	<b>29 477</b>	<b>3 303</b>	<b>(7 228)</b>	<b>-</b>	<b>26 177</b>
Déclaration le 21 juin 2011 concernant la prime d'émission		(29 373)				(29 373)
Total du résultat global pour la période close le 30 juin 2011			(1 887)		9 745	7 858
<b>Solde au 30 juin 2011</b>	<b>625</b>	<b>104</b>	<b>1 416</b>	<b>(7 228)</b>	<b>9 745</b>	<b>4 662</b>

## VI Notes aux états financiers

### 1) Informations générales

#### 1.1) EURO Ressources

À compter du 2 décembre 2008, IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est devenue la société mère d'EURO en acquérant 43,4 millions d'actions (71,6 % de la Société) lors d'une offre publique d'achat couronnée de succès. L'offre a ensuite été réouverte et au 31 décembre 2008, après avoir acquis des actions supplémentaires, IAMGOLD détenait 52,8 millions d'actions, soit 84,5 % du capital de la Société. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 30 juin 2011, IAMGOLD a acquis des actions supplémentaires de la Société, portant sa participation dans le capital de la Société à environ 86 %.

Les états financiers sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En effet, au 31 décembre 2010, à l'issue de la cession en octobre 2010 de son unique filiale SOTRAPMAG, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés. En France, seules les règles françaises sont applicables à la préparation de comptes individuels de sociétés cotées.

EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 11 août 2011 par le conseil d'administration.

#### 1.2) Description des activités

EURO opère dans le secteur des mines aurifères.

En 2004, EURO a finalisé l'acquisition de droits de redevances sur la mine Rosebel au Suriname, exploitée par IAMGOLD. Jusqu'à son rachat par IAMGOLD fin 2008, EURO avait pour politique d'acquérir de nouveaux droits de redevance sur des activités de même nature dans le secteur des mines d'or.

La principale source de revenus d'EURO est constituée des redevances liées à l'activité de la mine Rosebel au Suriname. Cette activité n'a aucun caractère saisonnier ou cyclique. Les redevances payées à EURO dépendent du volume de la production d'or de la mine et de l'évolution du cours de l'or.

La redevance Rosebel payable par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produit par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et sur le cours de l'or (« London pm fixing price »). Ce montant est calculé sur la base de 10 % du cours trimestriel de l'or supérieur à 300 dollars/once pour la production extraite des roches tendres et transitionnelles, et supérieur à 350 dollars/once pour la production extraite des roches dures de la propriété Rosebel et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

#### 1.3) Liste des sociétés

Au 30 juin 2011, les états financiers comprennent uniquement les comptes d'EURO. Le périmètre de consolidation d'EURO a changé en 2010, SOTRAPMAG ayant été cédé à AUPLATA le 22 octobre 2010 :

<b>Société</b>	EURO Ressources S.A.
<b>N° SIRET</b>	390 919 082 00029
<b>Méthode de consolidation 2011</b>	Société mère
<b>% de contrôle au 30 juin 2011</b>	Société mère
<b>% d'intérêt au 30 juin 2011</b>	100 %

## 2) Principales méthodes comptables et présentation

### 2.1) Normes

Les états financiers sont préparés conformément aux IFRS telles qu'approuvées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Les états financiers pour la période close le 30 juin 2011 ont été établis selon la convention du coût historique ajusté par la réévaluation des passifs financiers par le biais du compte de résultat afin de comptabiliser les instruments dérivés à leur juste valeur.

EURO prépare ses états financiers en euro (€ ou EUR), qui est sa monnaie de présentation. Toutefois, la monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain, qui est la devise dans laquelle sont libellées ses principales transactions, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollars américains (\$) dans ces états financiers.

#### 2.1.1 Révisions, interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2011

Depuis début 2011, il y a eu un nouvel amendement aux normes publiées, à savoir :

- Amendement à IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal

Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers d'EURO.

Les révisions, amendements et interprétations aux normes publiées sont tous indiqués dans les états financiers 2010 d'EURO.

#### 2.1.2) Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations ci-après ont été publiés, mais n'étaient pas entrés en vigueur pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et ne s'appliquent pas à EURO :

- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées
- IAS 31 – Participations dans des coentreprises
- IAS 32 – Classement des émissions de droits
- IFRS 3 R – Regroupements d'entreprises (Amendements)
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle

## 3) Gestion du risque financier

De par ses activités, EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le cours de l'or, le risque de change et le risque de variation de valeur des instruments financiers en raison de l'évolution des taux d'intérêt) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

Le programme de gestion des risques d'EURO, qui suit la volatilité des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

**3.1) Risque de marché****3.1.1) Risque de variation du cours de l'or****Variation des redevances**

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2010, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 416 000 onces et devrait s'établir à 380 000 - 400 000 onces en 2011. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations des cours moyens trimestriels sur les revenus d'EURO sur la base d'une production de 380 000 onces :

Variation du cours de l'or en onces - moyenne par trimestre	25 \$	50 \$	75 \$	100 \$
Variation des produits des redevances (en milliers de dollars)	950	1 900	2 850	3 800

**3.1.2) Risque de change**

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Les charges opérationnelles encourues en euros excèdent les produits présentés en euros ; toutefois, ce risque est considéré comme négligeable dans la mesure où l'excédent des charges présentées en euros sur les produits ne représente qu'une faible part du total des charges.

(en milliers d'euros)		USD	EUR	CAD	% exposé au risque de change
Produits	15 373 €	15 263 €	110 €	-	1 %
Charges	1 185 €	908 €	258 €	19 €	23 %
<i>opérationnelles</i>	493 €	216 €	258 €	19 €	56 %
<i>financières</i>	407 €	407 €	-	-	0 %
<i>amortissements</i>	285 €	285 €	-	-	0 %

**3.2) Risque de crédit**

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

**3.3) Risque de liquidité**

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies relatives à l'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

#### 4) Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles d'EURO s'analysent comme suit :

	31 décembre 2010	Augmentation	Diminution/ reprise	Écarts de conversion	30 juin 2011
<b><u>Valeurs brutes</u></b>					
Rosebel	11 554	-	-	(932)	10 622
Concessions Paul Isnard	574	-	-	(47)	527 <sup>1</sup>
<b>Total</b>	<b>12 128 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>(979) €</b>	<b>11 149 €</b>
<b><u>Amortissements</u></b>					
Rosebel	(4 085)	(285)	-	332	(4 038)
Concessions Paul Isnard	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(4 085) €</b>	<b>(285) €</b>	<b>- €</b>	<b>332 €</b>	<b>(4 038) €</b>
<b><u>Valeurs nettes</u></b>					
Rosebel	7 469	(285)	-	(600)	6 584
Concessions Paul Isnard	574	-	-	(47)	527
<b>Total</b>	<b>8 043 €</b>	<b>(285) €</b>	<b>- €</b>	<b>(647) €</b>	<b>7 111 €</b>

<sup>1</sup> Actif non monétaire d'un montant de 527 000 € (750 000 \$) en contrepartie de la cession de SOTRAPMAG à AUPLATA ; voir également la note 16.

#### 5) Créances clients et autres actifs courants (en milliers d'euros)

Actifs courants	30 juin 2011	31 décembre 2010
Créances clients <sup>1</sup>	7 506	9 897
<b>Sous-total des créances clients</b>	<b>7 506</b>	<b>9 897</b>
Créances fiscales et sociales	76	35
Avances	3	-
Charges constatées d'avance	10	2
<b>Sous-total des autres actifs courants</b>	<b>89</b>	<b>37</b>
<b>Total</b>	<b>7 595 €</b>	<b>9 934 €</b>

<sup>1</sup> Les créances clients comprennent 7,437 millions € à recevoir d'IAMGOLD.

## 6) Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)

	30 juin 2011	31 décembre 2010
Équivalents de trésorerie <sup>1,2</sup>	1 098	1 193
Trésorerie <sup>2</sup>	19 137	12 101
<b>Total</b>	<b>20 235 €</b>	<b>13 294 €</b>

1 La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

2 Près de 100 % de la trésorerie disponible d'EURO sont détenus en dollars.

En octobre 2009, EURO a commencé à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à la stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié (voir la note 3.3).

## 7) Capital social

Au 30 juin 2011, le capital de la Société était constitué de 62 496 461 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action.

Il n'y a pas eu d'émission d'actions au premier semestre 2011.

Durant l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Paris le 21 juin 2011, les actionnaires ont approuvé la distribution d'une prime d'émission d'un montant maximum de 29 373 336,67 €, payable en deux versements :

Le premier versement, de 0,28 € par action, a été effectué le lundi 11 juillet 2011 et le second, d'un montant maximum de 0,19 € par action, interviendra le 14 novembre 2011 sous réserve qu'EURO dispose de fonds jugés suffisants pour ses besoins opérationnels courants.

La prime d'émission correspond au capital libéré par les actionnaires lors des augmentations de capital d'EURO, diminué de la valeur nominale. Cette distribution n'a pas eu d'incidence fiscale pour les actionnaires. Le montant de la distribution approuvée de la prime d'émission représentait le cumul de la trésorerie excédentaire.

Toutes les distributions futures de primes d'émission ou de dividendes seront proposées par le conseil d'administration en tenant compte de différents facteurs, notamment les résultats opérationnels d'EURO, sa situation financière et ses besoins actuels et anticipés de trésorerie, et seront soumises à l'approbation des actionnaires.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>62 496 461</b>	<b>0,01 €</b>	<b>625 €</b>	<b>29 477 €</b>
Déclaration le 21 juin 2011 concernant la prime d'émission	-	-	-	(29 373) €
<b>Au 30 juin 2011</b>	<b>62 496 461</b>	<b>0,01 €</b>	<b>625 €</b>	<b>104 €</b>

**8) Dettes fournisseurs et autres passifs courants**  
(en milliers d'euros)

	30 juin 2011	31 décembre 2010
Dettes fournisseurs	209	198
Dettes fiscales et sociales	55	70
Dettes intragroupe avec IAMGOLD	17	18
Autres passifs <sup>1</sup>	13	12
Prime d'émission à payer	29 067	-
Impôt sur le résultat exigible	1 313	5 217
<b>Total</b>	<b>30 674 €</b>	<b>5 515 €</b>

<sup>1</sup> Les autres passifs comprennent principalement des jetons de présence dus au titre du quatrième trimestre 2010 et du deuxième trimestre 2011.

**9) Produits des activités ordinaires**  
(en milliers d'euros)

	Semestre clos le 30 juin	
	2011	2010
Redevances Rosebel	15 263	11 426
Autres produits	110	33
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>15 373 €</b>	<b>11 459 €</b>

Les produits des activités ordinaires proviennent de deux types d'activités :

- des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel, et
- des redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française.

Les produits des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel constituent la principale source de revenus.

**10) Charges opérationnelles**  
(en milliers d'euros)

	Semestre clos le 30 juin	
	2011	2010
Charges administratives	247	240
Jetons de présence	33	41
Honoraires des auditeurs	86	63
Honoraires juridiques	80	110
Coûts liés au retrait de la cote officielle	17	74



Taxe professionnelle	30	21
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>493 €</b>	<b>549 €</b>

### 11) Produits et charges financiers

	Semestre clos le 30 juin	
	2011	2010
Autres produits de placements	1	12
Gain de change	60	404
<b>Total des produits financiers</b>	<b>61 €</b>	<b>416 €</b>
Perte de change	407	74
Charge liée aux instruments financiers	-	1 801 <sup>1</sup>
<b>Total des charges financières</b>	<b>407 €</b>	<b>1 874 €</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(346) €</b>	<b>(1 459) €</b>

#### Contrat de change à terme<sup>1</sup>

En avril 2010, EURO a conclu un contrat de change à terme avec son institution financière afin d'atténuer l'impact de change sur la prime d'émission devant être payée en euros en mai 2010. Le taux de change contractuel était de 1 € = 1,3570 \$, et à la date d'échéance, le taux de change était de 1 € = 1,2201 \$, entraînant une moins-value réalisée de 1,8 million € (équivalant à 2,39 millions \$) qui a été comptabilisée au compte de résultat.

Aucun contrat de change à terme n'a été conclu durant le premier semestre 2011.

### 12) Dotation aux amortissements / reprise de provisions (en milliers d'euros)

	Semestre clos le 30 juin	
	2011	2010
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles (note 4)	285	287
<b>Total de la dotation</b>	<b>285 €</b>	<b>287 €</b>

**13) Impôts**  
(en milliers d'euros)**13.1) Rapprochement d'impôts**

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre l'impôt théorique calculé au taux applicable aux sociétés en France et l'impôt au taux effectif :

	Semestre clos le 30 juin	
	2011	2010
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>14 249 €</b>	<b>9 165 €</b>
Impôt théorique calculé au taux légal applicable dans le pays de chaque filiale	(4 892)	(3 147)
Impôts liés aux charges non déductibles		44
Incidence fiscale de la CVAE <sup>1</sup>	(194)	(102)
Écarts de conversion	582	(13)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(4 504) €</b>	<b>(3 218) €</b>

Le taux de l'impôt sur le résultat pour les premiers semestres de 2010 et 2011 est de 34 1/3 %

**13.2) Impôts différés**

Les passifs d'impôt différé s'élèvent à 0,13 million € et se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart à la CVAE. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables.

**14) Résultat par action**  
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable à EURO rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice (hors actions propres).

	Semestre clos le 30 juin	
	2011	2010
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	9 745 €	5 947 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	62 496 461	62 496 461
<b>Résultat par action (€/action)</b>		
de base	<b>0,156 €</b>	<b>0,095 €</b>
dilué	<b>0,156 €</b>	<b>0,095 €</b>

## 15) Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont les suivantes :

	IAMGOLD
<b>Présentation des parties liées</b>	IAMGOLD est actionnaire majoritaire d'EURO Ressources S.A. (la Société détient environ 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions diluées).
<b>Nature des relations entre parties liées</b>	Les commissions de gestion engagées à ce jour s'élèvent à 0,10 million €, dont 0,017 million € étaient payables au 30 juin 2011.

## 16) Actifs détenus en vue de la vente

Les propriétés Paul Isnard sont constituées de huit concessions minières détenues par SOTRAPMAG, et du Permis Exclusif de Recherches (« PER ») Paul Isnard (collectivement « les Propriétés Paul Isnard »).

Le 22 octobre 2010, SOTRAPMAG a été effectivement transféré à AUPLATA. EURO a comptabilisé un actif d'un montant de 750 000 \$ au titre de la redevance liée à AUPLATA (voir la note 4).

Le Permis Exclusif de Recherches, qui sera remplacé par un Permis d'Exploitation (« PEX »), sera transféré à SOTRAPMAG une fois délivré par les autorités françaises.

En janvier 2010, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, responsable des technologies vertes et des négociations sur le climat, a notifié à EURO que le PER ne pourrait être reconduit après novembre 2010. C'est pourquoi EURO, en accord avec AUPLATA, a déposé le 30 novembre 2010 une demande de permis d'exploitation (« PEX »). Cette demande de permis inclut également un transfert du PEX à SOTRAPMAG, une fois qu'il aura été accordé. Le PEX couvrira une zone nettement plus petite (14,4 km<sup>2</sup>), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Une demande de PEX ne peut être déposée que s'il est possible de démontrer que des travaux substantiels ont été réalisés et d'apporter la preuve de la viabilité économique.

Du fait de l'accord transactionnel conclu avec GOLDEN STAR concernant le transfert des propriétés Paul Isnard, la valeur recouvrable du PER a été revue le 31 décembre 2009. Fin 2010, il a été déterminé que cette valeur restait justifiée pour les raisons suivantes :

- 1) Le schéma minier en Guyane française est en cours d'établissement et les régions de la Guyane française où l'exploration et l'exploitation sont autorisées n'ont pas encore été établies.
- 2) Un tiers a conclu avec AUPLATA un contrat d'option portant sur les propriétés Paul Isnard.
- 3) En 2010, le cours de l'or a atteint des niveaux record, ce qui peut justifier des dépenses d'exploration et l'exploitation sur ces propriétés.

En conséquence, au 30 juin 2011, EURO maintient à 750 000 USD (520 000 €) la valeur du PEX dans ses comptes.

Les actifs représentant les droits d'EURO sur le PER ont été présentés comme « détenus en vue de la vente » au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, comme analysé dans le tableau ci-après :

<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b> (milliers d'euros)	<b>30 juin</b> <b>2011</b>	<b>31 décembre</b> <b>2010</b>
Paul Isnard	3 804	4 136
Dépréciation de Paul Isnard	(3 284)	(3 572)
<b>Total</b>	<b>520 €</b>	<b>564 €</b>



**Rapport des Commissaires aux Comptes**

**Premier semestre 2011**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2011**

Aux actionnaires  
**EURO RESSOURCES S.A.**  
23 rue du Roule  
75001 Paris

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Euro Ressources S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.



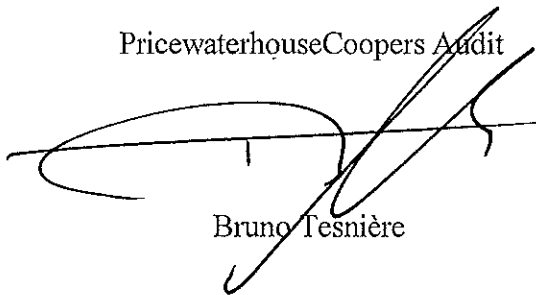
**2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 août 2011

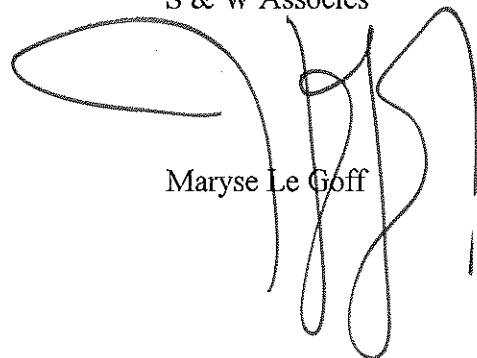
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bruno Tesnière

S & W Associés



Maryse Le Goff



**Attestation des Responsables**



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Brian Trnkus, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée pour les six mois restants de l'exercice.

Fait le 30 août 2011

---

Monsieur Brian Trnkus  
Directeur Général

23, rue du Roule  
75001 - Paris

**S.A.**  
au capital de 624.964.61€  
SIRET 390 919 082 00086  
Code APE : 142 A